

**Communiqué de presse**

**Dossier n°1401098**

**SNCF / Préfet du Doubs**

**Par un jugement en date du 22 octobre 2015, le Tribunal administratif de Besançon a validé le classement comme monument historique de la vieille Halle des Messageries de la gare de Belfort.**

SNCF, en sa qualité d'affectataire de ce bâtiment, contestait ce classement comme monument historique, prononcé par un arrêté du préfet du Doubs en date du 29 janvier 2014.

Selon le Tribunal, la procédure d'élaboration de cet arrêté a été exempte de tout vice, ou du moins de toute irrégularité de nature à avoir influencé sur la prise de décision. Par ailleurs, quant au bien-fondé de la décision, le tribunal a considéré que le préfet a respecté les dispositions applicables du code du patrimoine pour procéder à ce classement. Le Tribunal a notamment relevé que la structure du bâtiment constituait un témoin architectural de la construction des bâtiments industriels et commerciaux de la première moitié du vingtième siècle dans la région Franche-Comté, ce qui justifiait, à ce titre, son classement comme monument historique.

**Contact presse : Leïla Azizi**  
**03-81-82-60-02/ leila.azizi@juradm.fr**